

PLACOPLATRE

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros

Siège Social : Tour SAINT-GOBAIN

12 Place de l'Iris

92400 Courbevoie

RCS NANTERRE 729 800 706

T E X T E D E S R E S O L U T I O N S

A L ' A S S E M B L E E G E N E R A L E O R D I N A I R E

D U 1 6 M A I 2 0 2 3

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du conseil d'administration et les comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 7 461 438,52 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, qui s'élèvent à un montant de 166 641 euros ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du résultat de 7 461 438,52 euros concernant l'exercice clos le 31/12/2022 qui lui est proposée par le conseil d'administration.

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, le bénéfice net comptable de 7 461 438,52 euros vient s'ajouter au « Report à nouveau » bénéficiaire de 75 741 468,88 euros, pour former un total distribuable de 83 202 907,40 euros, sur lequel nous vous proposons de prélever :

Au titre de l'intérêt statutaire de 5% du capital social, soit	500 000,00 euros
Au titre de complément de dividende pour le porter à 5,14 € par action, soit	6 211 143,80 euros
Et de reporter le solde au compte report à nouveau soit	76 491 763,60 euros

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 23 mai 2023 par la Banque CACEIS CORPORATE TRUST, 14 rue Rouget de Lisle à ISSY LES MOULINEAUX (92130).

En outre conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du code général des **impôts**, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION (€)	DIVIDENDE TOTAL (€)
2019	1.305.670	17,79	23.227.869
2020	1.305.670	16,63	21.713.292
2021	1.305.670	21,95	28.659.456

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-38 et L.225-39 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouvelle administratrice, Madame Mila VALJENTOVA pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Mme VALJENTOVA est entrée dans le groupe en 2004 et occupe actuellement les fonctions de Directrice stratégie et analyses de marché.

Madame VALJENTOVA, remercie l'assemblée de sa confiance, déclare accepter ces fonctions, et satisfaire aux règles de cumul des mandats et n'être frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, ratifie la décision du Conseil d'Administration du 28 février 2023 par laquelle a été coopté en qualité d'administrateur Monsieur Stéphane GARCIA en remplacement de Monsieur Christian BOUIGEON, administrateur démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du cabinet KPMG Audit en qualité de Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Le Cabinet KPMG Audit a fait connaître par avance à la Société qu'il acceptait le renouvellement de ce mandat.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.